

Meeting de Nantes Métropole Samedi 28 janvier 2023 Stadium Pierre QUINON, 19 Bd Guy MOLLET, Nantes

Nantes Métropole Athlétisme, par le biais des organisations de ses sections (Nant'haies, cross national de l'Erdre, meetings régionaux, courses hors stade à label, trails, courses ludiques...) dispose d'un réel savoir-faire dans l'évènement sportif. Officiels et volontaires répondent en nombre et assurent la tenue de manifestations de qualité reconnue.

A - ENGAGEMENTS :

Les engagements se font directement et uniquement auprès du directeur du meeting :

J-Yves LE PRIELLEC portable : 06 75 05 56 45 Mail : nantesindoor@sfr.fr

Un e-mail est transmis aux managers avec le détail des conditions.

Seuls seront considérés acquis et définitifs les engagements confirmés par e-mail entre les deux parties.

La participation au meeting implique de fait l'adhésion au présent règlement. Chaque athlète s'engage à suivre les règles W-A, les règlements généraux FFA et les consignes mises en place par l'organisation et le propriétaire des équipements. La direction du meeting sera attentive au respect envers les juges et les volontaires encadrant la compétition.

B - PROGRAMME

Epreuves Femmes → 60 m - 60 haies - 400 m - 800 m - Hauteur - Longueur

Epreuves Hommes → 60 m - 60 haies - 400 m - 800 m - Longueur - Perche

Le passage à la chambre d'appel est obligatoire, y compris pour les athlètes disposant de leur dossard remis à la réception de l'hôtel.

C - FRAIS DE DEPLACEMENT ATHLETE

Le remboursement des frais de déplacement ne concerne que les six (6) premiers athlètes des finales A des épreuves à condition que la performance soit égale ou supérieure au barème indiqué en annexe.

- Soit remboursement du billet SNCF A/R 2^{ème} classe à *partir de l'adresse Si-FFA du siège du club de l'athlète*, avec un plafond fixé à 110 € .
- Soit remboursement trajet véhicule, 0,18 € du Km aller-retour, péages et parking inclus, avec un plafond fixé à 110 € *à partir de l'adresse Si-FFA de l'athlète*.
- Les déplacements collectifs en minibus sont vivement recommandés et peuvent être pris en charge en totalité par l'organisation par convention préalable.
- Les déplacements par avion doivent faire l'objet d'un accord écrit de la direction du meeting.

Le remboursement s'effectuera sur la base **de justificatifs originaux** et sera réalisé uniquement par virement dans un délai maximum de 15 jours à compter de la réception desdits documents.

Toute demande nous parvenant après le 12 mars 2023 sera forclosée.

D - TABLEAU DES PRIMES

Le tableau des primes podium et bonus performance est visible et téléchargeable sur le site de Nantes Métropole Athlétisme.

<http://nmathle.fr/indoor-nantes/>

D - HEBERGEMENT - RESTAURATION

L'accueil des athlètes hébergés sera assuré à partir de 14h30, réception de l'hôtel « the Original City Hôtel Novella » 8 rue de l'hôtellerie 44470 Carquefou, téléphone 02.28.23.09.59.

Les athlètes ayant confirmé expressément par coupon réponse **avant le lundi 16 janvier 2023**, leur besoin, pourront bénéficier de la prise en charge d'une nuit d'hébergement + petit déjeuner, la veille ou le soir du meeting, à condition de résider à plus de 200 km de Nantes. Les athlètes souhaitant une seconde nuitée pourront bénéficier du tarif « meeting » auprès du partenaire hôtelier

Les accompagnateurs et les entraîneurs ne sont pas pris en charge.

Des navettes aéroport- tram -hôtel-stadium seront mises en place par l'organisation. La nouvelle configuration de l'accès Gare Nord et les travaux Gare Sud interdisent ou restreignent considérablement toute approche véhicule ; des tickets de tram (trajet 15-20 mn) seront distribués, ainsi qu'une fiche de circulation pour atteindre l'arrêt où la prise en charge est organisée. **(Borne d'accueil gare sortie NORD)**

La direction du meeting organisera dès 19 h30, un buffet avec plat chaud le vendredi soir à l'hôtel pour les athlètes logés à l'hôtel qui en auront spécifié la demande sur le coupon réponse qui leur sera expédié.

Le déjeuner du samedi, de 11h40 à 14h30 sous forme de buffet et le dîner de 19h00 à 21h00, se tiendront dans l'espace restauration du lycée ARAGO situé à 600 m du Stadium, accès réglementé par ticket repas pour ceux qui auront répondu au coupon-réponse.

Par ailleurs, la buvette de la mezzanine au Stadium sera ouverte dès 11h45.

E - REGLEMENT DES PRIMES

Il est précisé dans le présent règlement que le paiement des diverses primes s'effectuera de la manière suivante :

Hors délai imposé par un contrôle anti-dopage, le versement des primes s'effectuera durant le mois de février 2023 et sera clos le 11 mars 2023, uniquement par virement bancaire.

Nantes, 1^{er} novembre 2022